

Intervention parlementaire. Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention: 059-2019

Type d'intervention: Postulat

Motion ayant valeur de directive: ☐

N° d'affaire: 2019.RRGR.77

Déposée le: 04.03.2019

Motion de groupe: Oui

Motion de commission: Non

Déposée par: Les Verts (Imboden, Bern) (porte-parole)
Les Verts (Vanoni, Zollikofen)
Les Verts (Bauen, Münsingen)

Cosignataires: 0

Urgence demandée: Non

Urgence accordée:

N° d'ACE: 749/2019 du 3 juillet 2019

Direction: Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie

Classification: —

Proposition du Conseil-exécutif: **Adoption**



Améliorer le monitoring des rénovations énergétiques dans le canton de Berne

Le Conseil-exécutif est prié d'étudier les points suivants :

1. Publication régulière des résultats d'un monitoring rendant compte de la situation et des progrès des rénovations énergétiques des immeubles situés dans le canton de Berne.
2. Présentation annuelle des résultats aux communes et au public.
3. Présentation d'une feuille de route et d'une stratégie de mise en œuvre pour l'établissement de la statistique énergétique prévue, basée sur un système d'information géographique (SIG).

Développement :

Les communes jouent un rôle important dans la mise en œuvre de la stratégie énergétique 2050. Elles doivent disposer d'outils adaptés pour pouvoir procéder à la rénovation des bâtiments et au remplacement des installations de chauffage par des systèmes utilisant des énergies renouvelables. Comme chacun sait, le pourcentage actuel des rénovations (1 %) est toujours trop bas pour permettre d'atteindre les objectifs de la stratégie énergétique 2050. Lors des débats qui ont précédé la votation sur la loi sur l'énergie – refusée de justesse en février 2019 –, il a été question de l'engagement volontaire des propriétaires à entreprendre des rénovations. Cet engagement, il s'agit de le reconnaître : effectuer un monitoring régulier permet de garder une trace de l'engagement et des mesures des communes, mais aussi de l'engagement dont font preuve les propriétaires. Les communes et les propriétaires bénéficient ainsi d'un instrument de suivi pertinent et axé sur les résultats. Selon le programme gouvernemental de législature « Engagement 2030 » (objectif 5.5, p. 26), dans le cadre du projet de statistique énergétique basée sur un système d'information géographique, le remplacement des installations de chauffage à énergie fossile doit être encouragé de manière ciblée grâce à la mise à disposition de données sur les besoins en énergie et sur l'offre. Cette mesure contribuera à la décarbonisation du secteur du chauffage. Dans le programme gouvernemental de législature, aucune date n'est fixée pour la mise en œuvre de ce projet. C'est pourquoi une feuille de route et une stratégie de mise en œuvre sont attendues. Les données nécessaires doivent être mises à disposition le plus vite possible, en collaboration avec les communes.

Selon l'ordonnance sur le Registre fédéral des bâtiments et des logements (RS 431.841), les cantons, avec la participation des communes, sont tenus d'enregistrer tous les bâtiments dans le Registre fédéral des bâtiments et des logements (RegBL) d'ici à fin 2020. Le Conseil-exécutif du canton de Berne a décidé que le secrétariat général des préfectures reprendrait les tâches du service cantonal de coordination RegBL et serait l'interlocuteur de l'Office fédéral de la statistique (OFS).

Réponse du Conseil-exécutif

Pour le Conseil-exécutif, la demande de procéder à un monitoring des rénovations de bâtiments dans l'ensemble du canton est compréhensible. Il a donc prévu dans son programme gouvernemental de législature de 2019 à 2022, sous l'objectif 5.5, d'établir une statistique énergétique basée sur un système d'information géographique. Cela permet de mettre en évidence les progrès en matière d'amélioration de l'efficacité et de décarbonisation. Plus les propriétaires disposent d'informations, plus ils sont motivés à entreprendre davantage de mesures sur une base volontaire.

Toutefois, aussi longtemps que le Registre fédéral des bâtiments et des logements n'est pas complet, la collecte des données de chaque bâtiment se révèle chronophage et coûteuse. Les données actuellement disponibles se fondent en premier lieu sur les programmes d'encouragement et les contrôles des installations de combustion.

Le Conseil-exécutif s'efforce, dans le cadre du projet de statistique énergétique basée sur un système d'information géographique, d'améliorer au mieux la base de données. Le calendrier des étapes du projet et les éventuels relevés de données sont coordonnés avec la Confédération

et d'autres cantons. Un projet commun serait matériellement judicieux et réduirait les frais. Après clarification de ces questions, la manière de réaliser ce projet dans le canton de Berne dépend notamment de ses coûts. Le Conseil-exécutif propose d'adopter le postulat.

1. Un rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de la stratégie énergétique est présenté tous les quatre ans au Grand Conseil. L'état d'avancement des rénovations de bâtiments dans le canton de Berne y figure également. Les données actuellement disponibles ne permettent de rendre compte des progrès et de l'évolution que de manière limitée.
2. Le Conseil-exécutif est disposé à examiner une présentation annuelle détaillée des résultats de l'état d'avancement des rénovations de bâtiments.
3. Pour autant que l'examen à réaliser et en particulier la clarification des coûts aient une issue positive, la stratégie de mise en œuvre et la feuille de route de la statistique énergétique basée sur un système d'information géographique seront soumises au Grand Conseil en même temps que le plan de mesures actualisé pour la prochaine période de mise en œuvre 2020-2023.

Destinataire

- Grand Conseil